



RÈGLEMENT DES QUALIFICATIONS **RÉGIONALES 2027**

MAJ le 08/10/2026

EQUITA TOP CLUB - EQUIMASTERS HUNTER CLUB & PONEY - EQUIMASTERS DRESSAGE CLUB

Préambule : Le présent règlement définit les modalités de sélection des cavaliers licenciés dans les clubs de la Loire pour Equita Top Club et les EquiMasters Dressage et Hunter (Coupe des départements).

À compter de la saison 2026/2027, les circuits départementaux CSO ne sont plus supports de qualification pour Equita Top Club. La qualification repose sur trois étapes spécifiques, distinctes du classement des circuits départementaux.

Les sélections pour les EquiMasters Dressage et Hunter continuent de s'appuyer sur les résultats des circuits départementaux de la Loire, selon les dispositions du présent règlement.

Les cavaliers sélectionnés doivent satisfaire aux conditions de participation prévues par les règlements fédéraux et les règlements spécifiques des compétitions régionales.

Ces derniers sont consultables sur le site du CRE Auvergne-Rhône-Alpes :

<https://www.equitation-auvergnerhonealpes.com>

I. CONDITIONS GÉNÉRALES

- Seuls les cavaliers licenciés dans un club de la Loire peuvent figurer dans les classements de qualification établis par le CDE 42.
- Le niveau de compétition choisi doit être en lien avec le Galop acquis. Les restrictions d'accès au classement des séries 3 et 4 prévues par le règlement des circuits départementaux 2026/2027 s'appliquent également aux classements qualificatifs.
- La sélection départementale ne dispense pas du respect des conditions d'accès à la compétition régionale : licence, Galop, conditions relatives à l'équidé et éventuelles restrictions de participation.
- Les catégories ouvertes, les quotas et les formats de participation restent soumis aux dispositions du CRE Auvergne-Rhône-Alpes pour l'édition 2027.

II. EQUITA TOP CLUB - CSO

Finale : Equita Lyon

Date : Vendredi 29 octobre 2027 (à confirmer)

2.1 Étapes qualificatives

Trois étapes sont supports de qualification pour la saison 2026/2027 :

- Centre équestre d'Unieux : Dimanche 6 décembre 2026
- L'Hôpital le Grand : Dimanche 7 février 2027
- Centre équestre d'Eculieu : Dimanche 13 juin 2027

Seules les épreuves expressément identifiées comme qualificatives pour Equita Top Club sont prises en compte.

Les résultats obtenus sur les autres concours, y compris les étapes des circuits départementaux CSO, ne sont pas comptabilisés dans ce classement qualificatif.

2.2 Classement qualificatif

- Le classement est établi par cavalier et par série, indépendamment de l'équidé monté.
- Il repose sur le cumul des points obtenus sur les trois étapes qualificatives. Aucun résultat n'est écarté.
- Un cavalier doit participer à au moins deux étapes dans la série concernée pour figurer au classement définitif.
- En cas d'égalité de points pour les places qualificatives, le cavalier ayant participé au plus grand nombre d'étapes dans la série concernée est prioritaire.
- Si le nombre de participations est identique, le classement permanent FFE de la série concernée, arrêté à la date de la dernière étape qualificative, permet de départager les cavaliers.
- **Le calcul des points suit le même barème que celui défini dans le règlement des circuits départementaux de la Loire 2026/2027.**

2.3 Places qualificatives

Les trois meilleurs cavaliers admissibles de chaque série sont qualifiés pour Equita Top Club :

- Poney 3, Poney 2, Poney 1 et Poney Élite
- Club 3, Club 2, Club 1 et Club Élite

Les éventuelles restrictions de participation à plusieurs séries sont celles du règlement spécifique d'Equita Top Club 2027.

2.4 Confirmation et remplacement

Les cavaliers sélectionnés doivent confirmer leur participation par courriel à cde42@ffe.com, avant le 1er septembre 2027.

En cas de désistement ou d'absence de réponse dans le délai fixé, la place est proposée au cavalier suivant du classement, sous réserve qu'il remplisse les conditions de qualification, notamment le minimum de deux participations.

La sélection ne vaut pas engagement automatique. Les modalités d'engagement, les frais de participation et les conditions relatives à l'équidé sont communiqués séparément.

III. EQUIMASTERS DRESSAGE ET HUNTER : CLASSEMENTS QUALIFICATIFS

3.1 Résultats pris en compte

Les sélections s'appuient sur les épreuves labellisées des circuits départementaux de la Loire 2026/2027, dans la discipline et la série concernées.

Le classement est établi par cavalier, indépendamment de l'équidé monté.

Les **trois meilleurs résultats** sont retenus. Si le cavalier ne dispose que de deux résultats admissibles, ces deux résultats sont pris en compte.

Un cavalier doit participer à au **moins deux étapes** dans la série concernée pour figurer au classement définitif.

Pour chaque étape et chaque série, un seul résultat est retenu par cavalier : celui lui rapportant le plus de points.

3.2 Calcul et départage

Le calcul des points, les coefficients et les règles de départage sont ceux du règlement des circuits départementaux de la Loire 2026/2027.

La limitation à un podium départemental par cavalier et par discipline concerne les récompenses des circuits. Les possibilités de qualification et de participation dans plusieurs séries sont soumises au règlement de la compétition régionale concernée.

3.3 Concours complémentaires

La participation à un concours extérieur aux circuits départementaux ne compte dans la qualification que si ce concours est expressément désigné par le CDE 42 comme support complémentaire.

Pour 2027 : Les Equimasters Club qui se tiendront du 15 au 18 Avril seront coefficient 2 pour le dressage et le hunter dans la qualification aux Equimasters dressage et hunter.

IV. EQUIMASTERS DRESSAGE - DIVISION CLUB

Date : 9 & 10 octobre 2027 (à confirmer)

Lieu : PARC DU CHEVAL - CHAZEY SUR AIN

La qualification départementale concerne les épreuves Club soumises à sélection par le règlement régional.

Quota repris de 2026, à confirmer pour 2027 : les quatre meilleurs cavaliers de chaque série, de Club 3 à Club Élite.

Les cavaliers sont sélectionnés selon le classement défini à l'article III.

Ils doivent confirmer leur participation par courriel à cde42@ffe.com, avant le 1er septembre 2027.

En cas de désistement ou d'absence de réponse, la place est proposée au cavalier suivant admissible, ayant notamment participé à au moins deux étapes dans la série concernée.

Les conditions d'accès aux épreuves Poney sont définies par le règlement régional 2027.

Les modalités d'engagement, les frais de participation et les réservations de boxes sont communiqués séparément.

V. COUPE DES DÉPARTEMENTS - EQUIMASTERS HUNTER - DIVISIONS CLUB

Date : à confirmer pour 2027

Lieu : PARC DU CHEVAL - CHAZEY SUR AIN

Les cavaliers sont sélectionnés selon le classement défini à l'article III.

Quotas repris de 2026, à confirmer pour 2027 :

- **Club 1** : 1 équipe de 4 cavaliers + 8 cavaliers (4 de l'équipe + 4 uniquement en individuel)
- **Club 2** : 1 équipe de 4 cavaliers + 8 cavaliers (4 de l'équipe + 4 uniquement en individuel)
- **Club 3** : 1 équipe de 4 cavaliers + 8 cavaliers (4 de l'équipe + 4 uniquement en individuel)

Des places individuelles "Hors Coupe" sont disponibles sur la journée de la Coupe Equipe.

Les cavaliers doivent confirmer leur participation par courriel à cde42@ffe.com, avant le 1er septembre 2027.

En cas de désistement ou d'absence de réponse, la place est proposée au cavalier suivant admissible, ayant notamment participé à au moins deux étapes dans la série concernée.

La composition définitive des équipes est communiquée par le CDE 42 après confirmation des participants, conformément au règlement régional.

Les modalités d'engagement, les frais de participation et les réservations de boxes sont communiqués séparément.